

Envoi : 05/12/2016

Réception par le Préfet : 05/12/2016

Publication : 09/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2016-5-6-3

Séance du vendredi 2 décembre 2016

### **CRÉATION, APPROBATION DES STATUTS ET ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ILL**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE :**

M. BECHT.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la présentation du projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill,

VU les compétences du Conseil départemental en tant que propriétaire de barrages et de canaux, en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau et au titre des Espaces Naturels Sensibles, ainsi qu'en matière de protection de la ressource en eau,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du district Rhin qui prévoit la création de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de l'Ill,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 28 octobre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le département du Haut-Rhin est complètement inclus dans le périmètre du bassin élémentaire de l'Ill,

CONSIDERANT qu'il est pertinent de mutualiser les moyens d'ingénierie à l'échelle du bassin de l'Ill,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill pourra contribuer à financer des actions de restauration des cours d'eau et de préservation des ressources en eau,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer un Syndicat Mixte fédérant les syndicats de rivière départementaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le projet de création, ainsi que le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill figurant en annexe de la délibération, et autorise en conséquence l'adhésion du Département à ce Syndicat ;
- prend acte que cette création sera effective, conformément aux statuts, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- désigne les délégués titulaires et les délégués suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Daniel ADRIAN	Bernadette GROFF
Pierre BIHL	Brigitte KLINKERT
Max DELMOND	Pascale SCHMIDIGER
Sabine DREXLER	Nicolas JANDER
Alain GRAPPE	Karine PAGLIARULO
Michel HABIG	Lara MILLION
Vincent HAGENBACH	Josiane MEHLEN-VETTER
Emilie HELDERLE	Martine DIETRICH
Annick LUTENBACHER	Alain COUCHOT
Monique MARTIN	Lucien MULLER
Betty MULLER	Fatima JENN
Raphaël SCHELLENBERGER	Olivier BECHT
Marie-France VALLAT	Pierre VOGT
Rémy WITH	Fabienne ORLANDI

- soutient la labellisation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill en tant qu'Etablissement Public Territorial du Bassin de l'Ill (EPTB) ;
- délègue à la commission permanente l'examen et l'approbation des conventions à intervenir entre le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill et le Département pour organiser les transferts des moyens humains et matériels, ainsi que pour définir les modalités exactes de la gestion des barrages et canaux ;
- habilite le Président à signer tous documents relatifs à la création et la labellisation précitées.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité